



FONDATION COMMUNAUTAIRE DU GRAND QUÉBEC

Fondation créée **par** et **pour** les gens de la grande région de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches afin d'améliorer le bien-être de notre communauté.

Inspirer

«La grandeur
des actions se mesure
à l'inspiration qui
les fait naître»

Louis Pasteur

Soutenir, **pour toujours**, la cause qui vous tient à cœur!

Notre mission

Inspirer et promouvoir la philanthropie par l'**attribution d'aides financières** et par la **création de fonds** de dotation dédiés au mieux-être de notre collectivité.

Nos objectifs

- Sensibiliser et encourager les individus, les familles, les entreprises et les organismes à créer des fonds de dotation désignés ou non.
- Redonner aux organismes communautaires, toutes causes confondues.
- Inspirer du leadership philanthropique.

Notre vision

Être un chef de file dans le développement de la philanthropie en soutenant et en encourageant les créateurs de fonds à agir aujourd'hui, pour demain et pour toujours.



Faits saillants

- 2011** Près de 500 fonds créés depuis la création de la Fondation
- 2011** 2 millions \$ à redonner dans la communauté
- 2011** 178 fondations communautaires au Canada, dont six au Québec

- 2010** 1 245 000 \$ remis en aides financières dans la région
- 1993** Création de la Fondation communautaire du grand Québec
- 1921** Création de la première fondation communautaire canadienne à Winnipeg

CRÉER UN FONDS

Qui peut créer un fonds de dotation?

L'**individu** qui désire soutenir une cause qui lui tient à coeur.

La **famille** dont les parents envisagent de créer un fonds familial et transmettre des valeurs philanthropiques aux enfants et petits-enfants en les sensibilisant à l'importance des causes humanitaires, sociétales, culturelles, environnementales ou encore éducatives.

L'**organisme de bienfaisance** qui souhaite assurer la pérennité de sa mission en établissant un fonds de dotation.

L'**entreprise** qui souhaite poursuivre sa mission sociale, son nom et son implication dans le temps, en déléguant à des professionnels le traitement des nombreuses demandes de financement et en utilisant les ressources de la Fondation.

« Les résultats
de la philanthropie
sont toujours au-delà
de calcul. »

Miriam Beard



Je crée... tu reçois...

La Fondation communautaire du grand Québec détient et gère actuellement près de 500 fonds.

Secteurs d'activité

Développement social et soutien à l'action communautaire -
Éducation et entrepreneuriat - Solidarité pour vaincre la pauvreté -
Développement de la philanthropie - Santé - Environnement et
développement durable - Jeunesse - Nature, faune et milieux naturels -
Culture et patrimoine.

Programmes

Mécénat Placements Culture - Partenaires pour la nature

Comment s'y prendre?

Il suffit de rencontrer l'équipe de la Fondation. Celle-ci fera une évaluation de vos projets et vous conseillera sur la meilleure façon de les concrétiser.

Un fonds est créé par don initial d'un montant minimum de 5 000 \$ (immédiat ou engagement sur 5 ans).

Quels sont les avantages?

- Avantages fiscaux maximums dès la première année
- Gestion de portefeuille professionnelle, saine et efficace
- Rendement social et financier du capital
- Économie d'échelle qui offre des coûts d'administration réduits
- Versement d'aides financières en fonction des intérêts de chacun
- Solide expertise des besoins et des enjeux locaux
- Leader local bien implanté dans sa collectivité

Quelles sont les formes de dons possibles?

- Argent
- Actions cotées en bourse
- Assurance vie
- Legs de bienfaisance
- Fiducies
- Valeurs mobilières
- Titres
- Biens immobiliers
- Etc.



FONDATION COMMUNAUTAIRE
DU GRAND QUÉBEC

Bureau 150
3100, avenue du Bourg-Royal
Québec (Québec) G1C 5S7

Pour information à titre confidentiel
Nataly Rae, directrice générale
nrae@fcommunautaire.com

418 521-6664 poste 225
www.fcommunautaire.com